

Acte d'engagement

Je, soussigné

Prénom NOM : Antoine BARIZET

SOCIETE : SARL PLAINE DE GUEUX

M'engage de noter, conformément à l'article R.214-58 du code de l'environnement, mois par mois, sur un registre spécialement ouvert à cet effet :

1. Les volumes prélevés ;
2. Le cas échéant, le nombre d'heures de pompage ;
3. L'usage et les conditions d'utilisation ;
4. Les variations éventuelles de la qualité ayant pu être constatées ;
5. Les conditions de rejet de l'eau prélevée ;
6. Les changements constatés dans le régime des eaux ;
7. Les incidents survenus dans l'exploitation de l'installation ou le comptage des prélèvements et notamment les arrêts de pompage.

De plus, je m'engage à prélever au débit maximum de 130 m³/h sur une durée inférieure à 31 jours en continu, pour des forages captant la nappe des sables du Cuisien avant une pause permettant la remontée du niveau de la nappe (cette valeur sera réévaluée à l'issue du pompage continu).

Enfin, je m'engage, pour chaque captage et conformément à l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forage, création de puits ou d'ouvrages soumis à déclaration... et aux arrêtés du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration et soumis à autorisation

- à protéger l'ouvrage par la création d'une margelle bétonnée raccordée à la cimentation annulaire (d'une superficie de 3 m² et d'une hauteur de 0,3 m au-dessus du niveau du terrain naturel), avec des pentes tournées vers l'extérieur ;
- à isoler parfaitement l'ouvrage de tout pollution des eaux superficielles, par la mise en place d'un système de bride-contre bride liée à la colonne d'exhaure et la mise en place d'un capot étanche, coiffant et cadenassé lorsqu'il n'est pas équipé de son groupe de pompage ;
- à équiper chaque captage d'une installation de prélèvement d'eau brutes (robinet) et d'un compteur volumétrique (sans système de remise à zéro) ;
- à faire combler dans les règles de l'art l'ouvrage lorsqu'il n'est plus exploité.

Fait à

Villiers Saint Georges

Le

7 août 2024

Nom et signature :

BARIZET Antoine

